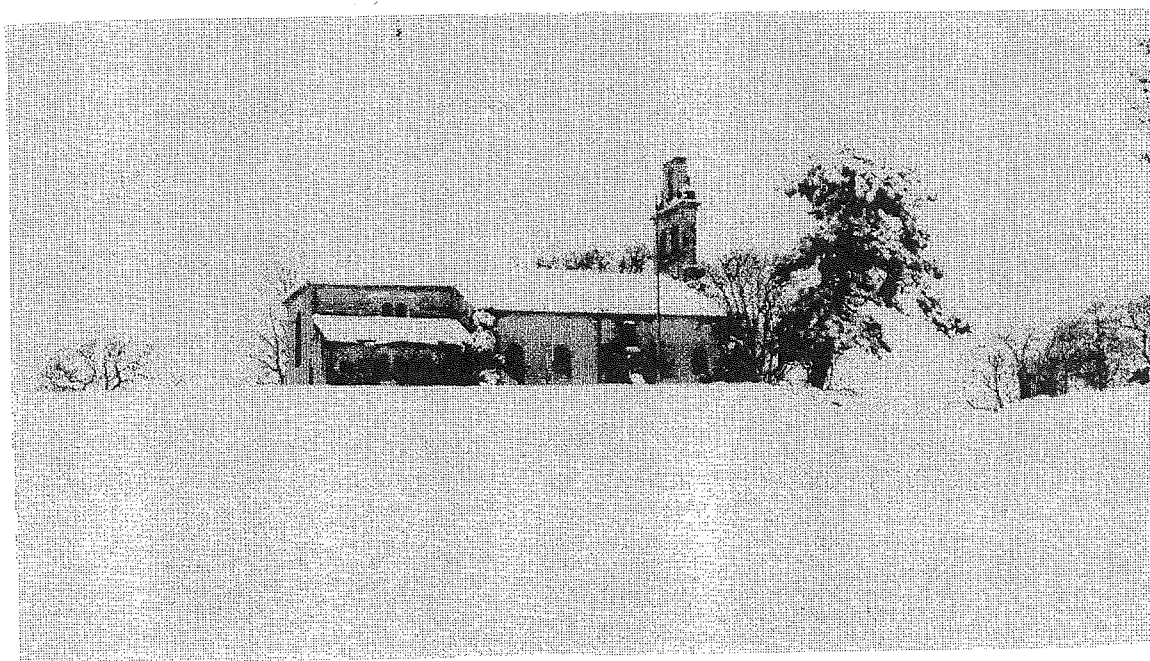


BULLETIN MUNICIPAL

Le Falga



La municipalité vous souhaite
une Bonne et Heureuse
Année 1997.

Janvier 1997 (n°2)

Travaux

- 1) Remblaiement du talus dit du "pont des vaches".
- 2) Dégagement d'un fossé après effondrement dû aux pluies abondantes , près de " l'Olivet ".
- 3) Complément de travaux sur la voirie communale.
- 4) Passage de l'épareuse fin Octobre (Banquettes , talus , chemin rural d'En.Crouzet .)
- 5) Travaux d'électricité à l'intérieur du bâtiment communal; mise aux normes.
- 6) Plantation de frênes et de muriers (Don de la DDE) place de la Mairie. Les muriers sont venus remplacer les acacias morts. Les frênes garnissent le talus de la cabine téléphonique.
- 7) Remplacement de la boîte aux lettres ancienne par une autre de meilleure contenance.
- 8) Divers travaux d'entretien du bâtiment municipal, notamment peintures...
- 9) renforcement des fermetures des portes du secrétariat , blindage de la porte bureaux- salle commune , en prévention d' "**éventuelles visites**".

INFORMATIONS MUNICIPALES DU 1° SEMESTRE 1997.

ENCOMBRANTS

Prochain passage des encombrants : 14 Avril 1997.

Inscriptions à la mairie avant : 25 Mars 1997.

ETAT - CIVIL

Naissance de Charline Jean le 13 Octobre 1996. Nous félicitons le Papa et la maman et formons des vœux de bonheur pour la petite fille.

REUNIONS AU FALGA

5 Septembre 96 : réunion de clôture du marché. Le bilan est pour tous positif. Les commerçants proposent même pour l'année prochaine un marché de nuit.

10 Août 96 : assemblée Générale de la Société de Chasse Saint- Félix--Le Falga.

Rappel est fait aux chasseurs de "l'Arrêté de péril" interdisant l'approche de la maison de "Las Bautes", celle-ci menaçant ruine.

REUNIONS à l' EXTERIEUR

S.I.V.U (syndicat intercommunal à vocation unique ;(regroupement pédagogique.)

Le 21 octobre 96 à Bélesta .Sur requête de la directrice , le S.I.V.U se charge de l' acquisition d ' une photocopieuse et d ' une mini chaîne stéréo pour l' école.

Depuis le 6 janvier 97 ,les enfants sont accueillis dans la toute nouvelle cantine du Vaux.

9 Janvier 97 à Montégut :Assemblée Générale Cantonale des Jeunes Agriculteurs de Revel.

Souci d' équilibre quant à la transmission et au maintien du tissu rural sont les préoccupations majeures des Jeunes Agriculteurs .En 1996 , 85 jeunes ont pu s' installer dans le département.L' objectif pour l' an 2000 , est de 150 installations de jeunes par an.

En produisant du "Blé dur", nos jeunes agriculteurs défendent notre Culture et notre Terroir dans notre Lauragais , pays céréalier par excellence.

Le problème de " la vache folle" a porté un sérieux coup à l' élevage dans notre région. La baisse de la production de 30 à 40 % au printemps, n'est plus actuellement que de 5 à 10 %

18 Novembre 1996 à Saint - Félix : assemblée générale du SIVOM
.Les agriculteurs intéressés par l' implantation de haies ou pour des curages de fossés doivent se faire connaître avant la fin du 1^{er} trimestre 1997.

PROJETS MUNICIPAUX DU 1^o SEMESTRE 1997

- 1) Electrification des cloches et remise en état de l'horloge , cadran et mécanisme .(Projet subventionné en grande partie par le Conseil Général)
- 2) Renforcement du réseau basse tension au lieu dit "En Blanc"avec "effacement "des lignes aériennes du Château à l'Eglise .(Totalement pris en charge financièrement par le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne.)
- 3) Dans la cadre d'une animation au niveau des loisirs des enfants de notre commune, un projet de mise en place d'un mini "atelier-photo noir et blanc" a été proposé à la réflexion lors du dernier Conseil municipal. Toutes personnes intéressées , adultes y compris , peuvent se faire connaître afin de concrétiser cette idée.

ACQUISITIONS 2^o Semestre 1996

- 1) **Minitel 2** , pour communications avec administrés handicapés auditifs.
- 2) Rideaux occultants façade Sud ,salle du conseil.
- 3) Matériel informatique subventionné par le Conseil Général.Comptabilité et traitements de textes adaptés aux Mairies.

INFORMATIONS DISTRICALES

e-Extension du périmètre du District (Saint-Julia ,Saint-Félix ,Vaudreuille)

-Extension des compétences à la recherche d' emploi:la Maison Pour l' Emploi devient Maison pour l' Emploi du District, Lauragais-Revel-Montagne Noire.

-Plan de relance régional ,concernant le Veau Fermier du Lauragais élevé sous la mère, en cours d' élaboration.

-Reconduction de la Convention A.P.A.M.P(association pour la promotion du patrimoine en Midi -Pyrénées),avec le District concernant des travaux sur les berges du Laudot; ayant pour mission la réinsertion de personnes en difficulté .

-Nombreux projets dans le domaine du tourisme sont à l' étude.

MAIRIE
DE
LE FALGA
31540

Tél. : 61.83.02.35

SECRÉTARIAT OUVERT :
le Lundi de 10 h à 12 h

Le Falga, le19 Août 1996.....

FRANCE TELECOM
Service des Réclamations

Agence résidentielle Toulouse
108 Rue

31049 TOULOUSE Cedex

Messieurs,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, nous vous confirmons les désagréments causés aux abonnés de vos services depuis le 27 Juillet dernier, suite à un violent orage.

En effet, certains abonnés se retrouvent épisodiquement privés de téléphone, soit par manque de tonalité donc impossible de lancer des appels, ou pour la réception uniquement des appels de l'extérieur, ou encore problème après intervention sur la ligne des agents de réparation qui faisait que la réception d'appels de ces abonnés ne les concernaient pas. Toutefois deux incidents ont eu des conséquences plus importantes : deux personnes du Falga ont eu un accident de la circulation et elles n'ont pu joindre leur famille restée au Falga.

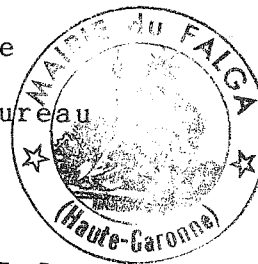
De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de la présente, en prenant des mesures de dédommagement envers les abonnés. A cet effet nous joignons la liste des personnes qui se sont faites connaître à la mairie.

Dans l'attente, et vous remerciant par avance pour votre intervention,

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

LeMaire

I. Coutureau



P.S : Les abonnés : BEROT Yves, ESCAFFRE Jean-Marie, KESTELYN Yve
COUTUREAU Jean-René, Mairie de LE FALGA, GOUXETTE Yves,
DIAZ Christian, VIDAL Maurice, GUIRAUD Alain



France Telecom

Agence de Toulouse

Affaire suivie par: Michèle JULIEN

Téléphone: 62157515

Référence: Q15.96.01142

Toulouse le 16 Septembre 1996

Monsieur le Maire
31540 LE FALGA

Monsieur le Maire,

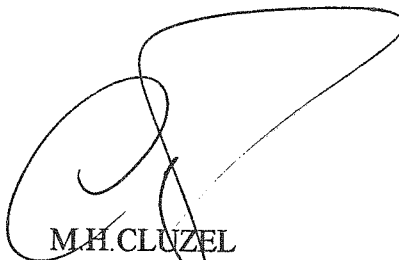
Vous avez attiré mon attention sur le dérangement du 27 juillet, occasionné par un violent orage sur la commune du Falga.

J'ai aussitôt demandé à mes services de procéder à des recherches afin de déterminer l'enchaînement des différents événements qui ont affecté le bon fonctionnement du téléphone sur votre commune.

En effet, le service des dérangements a eu connaissance de la panne le 29 juillet à 12h11. Aussitôt une équipe a été envoyée afin de rétablir les clients dans un court délai. Le soir à 18h30, les lignes fonctionnaient. Les équipes de dépannage se sont déplacées les 17 et 19 août afin de mettre l'ensemble des installations en conformité avec les normes d'ingénierie.

Consciente que la qualité de service attendue par nos clients a été altérée, et en témoignage de notre volonté d'être sensible aux difficultés que vous venez de rencontrer, je vous propose le remboursement de 2 mois d'abonnement ainsi qu'à vos administrés dont vous m'avez transmis la liste.

Je souhaite que ces explications vous permettent de conserver votre confiance envers France Télécom, et je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



M.H. CLUZEL

Directeur d'agence p.i.

France Télécom - Agence de Toulouse
108 Rue de Périole - 31049 Toulouse Cedex
Téléphone 62 15 84 10 Télécopie 61 48 76 76

RCS PARIS B 380 129 866

Accueil Jolimont : 30 Rue de la Caravelle - Téléphone 14
Accueil Mirail : 15 Chemin de la Fronde - 31049 Toulouse Cedex - Téléphone 14
Accueil Riquet : 8 Port Saint-Sauveur - 31049 Toulouse Cedex - Téléphone 14
Accueil Wilson : 18 Place Wilson - 31049 Toulouse Cedex



EXPOSITION

" Peintre d'un jour "

Les divers exposants avec M^{me} Coutureau, maire du Falga.

Ce lundi 12 août, toute la journée, des peintres amateurs ont exposé au Falga ce que le Lauragais leur inspire.

Comme devait le préciser M^{me} Coutureau, le maire, lors du vin d'honneur offert en fin de journée aux exposants et visiteurs, auquel participaient Jean-François Lamarque, conseiller général du canton ; Albert Mamy, conseiller régional, maire de Sorèze, ainsi que de nombreux maires du canton de Revel et les gendarmes de Saint-Félix-Lauragais. « Le Falga semble un village dont la nature pousse à l'expression plastique », devait déclarer M^{me} Coutureau.

En effet, sur quatorze exposants que cette manifestation a comptés, huit étaient du village : MM. Méot, Olaya, Diaz, Coutureau, Villemur, M^{mes} Gallois et

Brooke pour les peintures et M^{lle} Delsouc pour la sculpture.

Par ailleurs, on trouvait des peintres amateurs voisins : M^{me} Gillet, d'Auriac-sur-Vendinelle ; M. Franchetti, de Saint-Félix-Lauragais, ainsi qu'une peintre confirmée de Castelnaudary, Penny Walker.

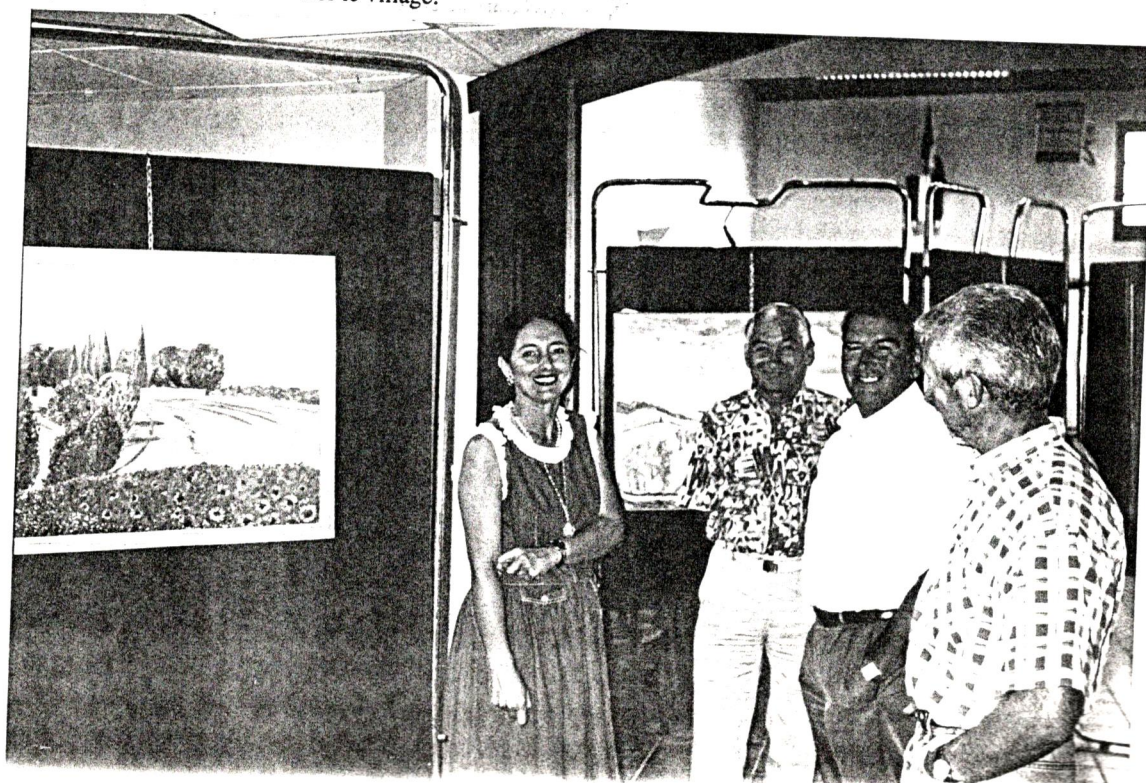
On remarquait aussi les sculptures de Marie-Eve Thabaut, de Saint-Félix-Lauragais.

Le maire devait dire un merci particulier à Denis Estève, peintre professionnel, de Revel, et à M^{me} de Courrège-Brezet, d'Auriac-sur-Vendinelle, pour avoir mêlé leurs talents aux modestes débuts pour la plupart.

Le verre de l'amitié permettait à l'assistance de souhaiter de nouvelles manifestations de ce genre afin de mieux faire apprécier le village.



De nombreux maires du canton étaient là, aux côtés des habitants du village. (Photos « La Dépêche », M. B.)



LE FALGA

Les échos de la fête



Entourée de M^{me} Xerri et J.-F. Lamarque, M^{me} Isabelle Coutureau va déposer la gerbe. — Photo « La Dépêche », M. B.

A l'occasion des festivités annuelles au Falga, dimanche 27 octobre, après l'office religieux célébré par l'abbé Chautard, personnalités, élus et habitants du village se sont rendus au cimetière.

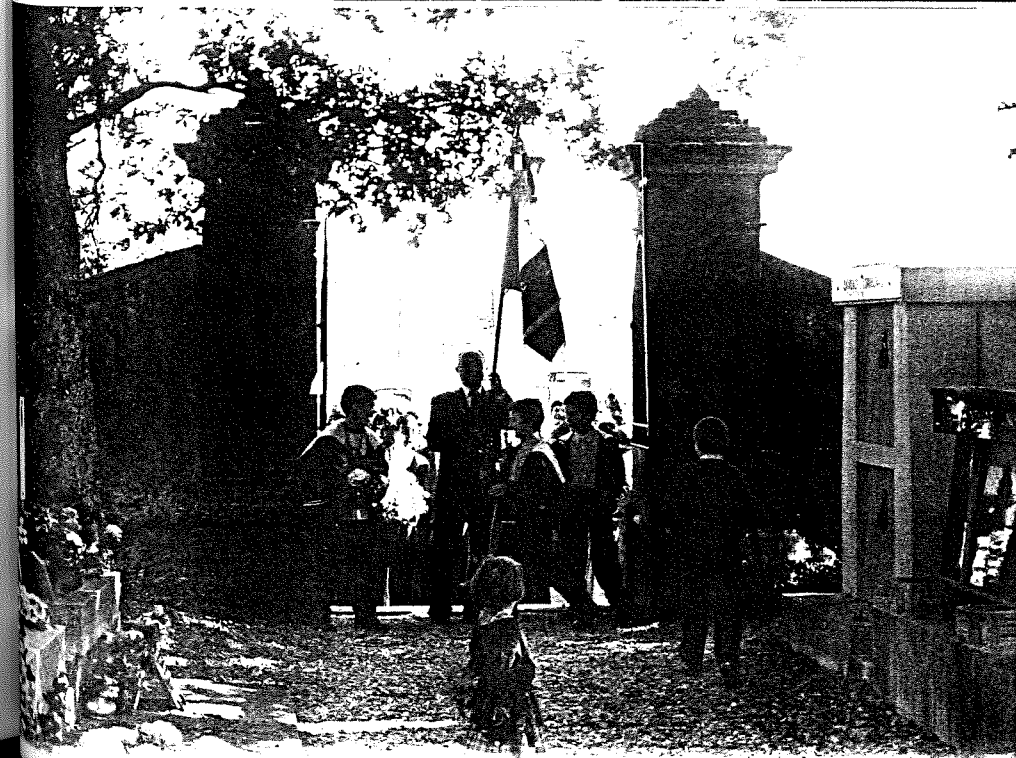
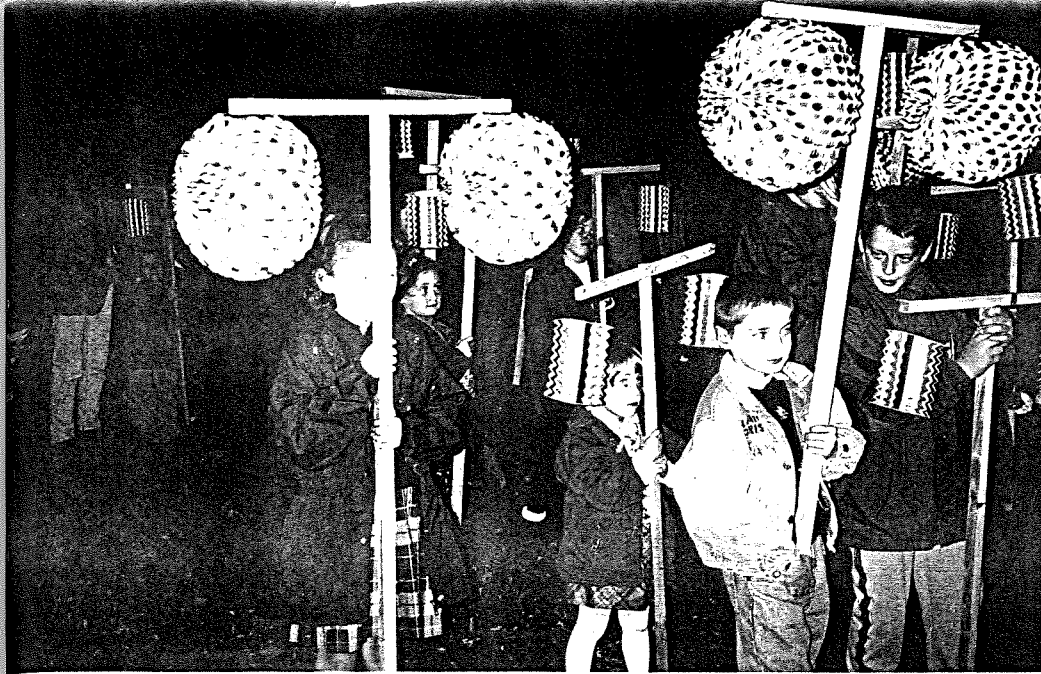
Devant le monument aux morts, le maire, M^{me} Isabelle Coutureau, en présence de M^{me} Marie-Denise Xerri, sup-

pléante du député Jean-Pierre Bastiani ; de Jean-François Lamarque, conseiller général ; de l'adjoint Pélissier, commandant la brigade de Saint-Félix, et de nombreux maires du canton de Revel, déposait une gerbe.

Un vin d'honneur rassemblait ensuite tous les participants et les habitants du village au foyer rural.



Une vue de l'assistance.



TELETHON

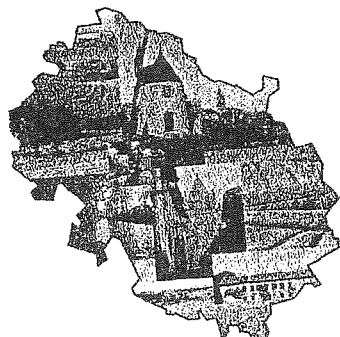
Samedi 7 Décembre , nous avons accueilli les cyclistes du Téléthon, et leur avons remis les dons recueillis ,ceux - ci au bénéfice de la recherche médicale .



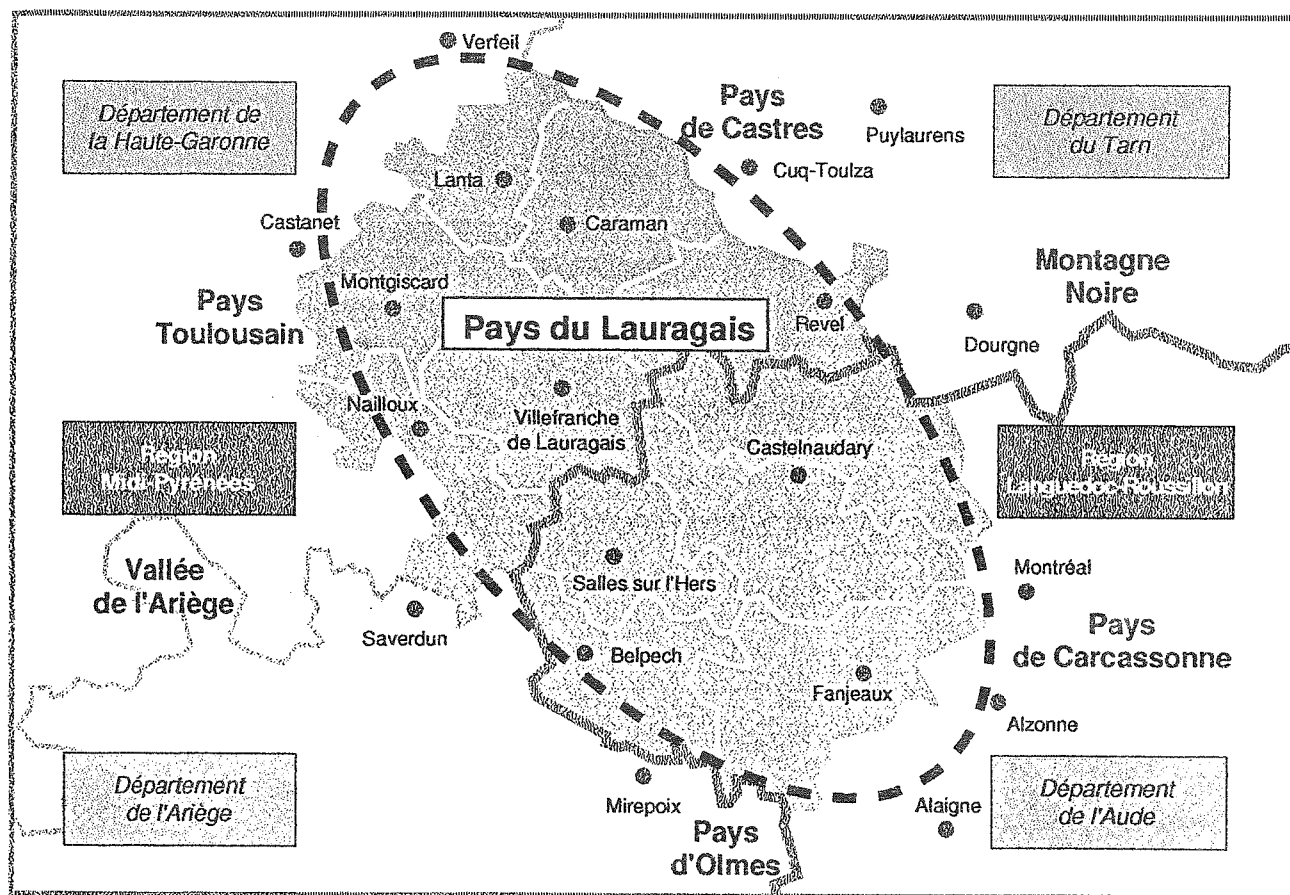
GOUTER DE NOELDES ENFANTS .

Samedi 18 Décembre, a près avoir distribué aux personnes du troisième âge les friandises de Noël ,nos petits falgatiens se détendus au foyer rural appréciant à leur tour les gâteries offertes par la municipalité .





- I - Un nouveau contexte réglementaire : la création du Pays



Haute-Garonne : 6 cantons (Caraman, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Villefranche de Lauragais)
Aude : 5 cantons (Belpech, Castelnaudary Nord, Castelnaudary Sud, Fanjeaux, Salles / l'Hers)

Cantons	Population 1990	Superficie (en km ²)	Nombre de communes	Communes + de 500 hab.
Belpech	2 027	138	12	1
Caraman	5 300	164	19	3
Castelnaudary Nord	4 757	233	20	1
Castelnaudary Sud	7 037	156	13	6
Fanjeaux	5 866	212	16	3
Lanta	4 588	106	11	3
Montgiscard	16 547	159	19	10
Nailloux	4 508	154	10	2
Revel	10 508	163	13	2
Salles sur l'Hers	1 621	121	14	1
Villefranche	9 591	190	20	6
TOTAL	72 350	1 802	167	38

- 1 - La reconnaissance du Pays par la loi

Les articles 22, 23 et 24 de la loi d'orientation définissent bien le concept de pays :

- **C'est un territoire qui présente une cohérence géographique, culturelle, économique et/ou sociale.** Ne respectant pas obligatoirement le découpage des circonscriptions existantes, cet espace peut dépasser les limites des départements, voire d'une région (comme le prévoit l'article 26).

- **C'est un espace pertinent pour mener une action globale de développement.** La taille, l'étendue de cet espace, différents selon les lieux et leurs potentialités, devront être choisies en tenant compte notamment de la viabilité économique des projets.

- **C'est le lieu d'expression d'une communauté d'intérêts économiques et sociaux et de solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.** Espace cohérent de développement économique et d'organisation des services, le pays doit exprimer la communauté d'intérêts économiques et sociaux, d'une part dans le milieu rural en organisant la solidarité des villages, des bourgs et des petites villes, d'autre part dans le milieu urbain, en vue de la recherche de cohésions nouvelles dans les espaces denses, dans les centres-villes, les quartiers et les banlieues. Il doit, en outre, organiser, dans les espaces où cette évolution est nécessaire, la complémentarité entre le milieu urbain et les espaces ruraux.

- **C'est un espace de projet, au sein duquel s'exerce le partenariat entre les élus, les socioprofessionnels, les associations et l'administration.** La définition de ce projet doit faire l'objet d'une concertation élargie et correspondre aux attentes et préoccupations des différents partenaires.

- **C'est l'espace pertinent pour organiser les services à la population.** Aux termes de la loi d'orientation (article 24), l'existence des pays doit être prise en compte pour l'organisation des services de l'Etat. Le schéma départemental tiendra compte, lui aussi, des services rendus au public par les personnes physiques ou morales de droit privé (comme les pharmaciens, les services de transport, les prestations culturelles, l'emploi, la santé...) qui, en application de l'article 1er de la loi d'orientation, peuvent être incitées à participer aux objectifs d'aménagement et de développement du territoire.

- 2 - Au total, les résultats attendus par le législateur

• Pour la cohésion sociale

- la fin de l'opposition ville-campagnes
- l'émergence d'espaces cohérents et homogènes dépassant les clivages traditionnels
- un partenariat des élus, des socioprofessionnels, des associatifs et des administrations
- l'éveil de solidarités, basée sur une reconquête de l'identité locale
- la reconnaissance des individus ou des groupes performants et dynamiques
- la renaissance du dynamisme économique et social dans un cadre de vie renouvelé
- l'émergence d'une véritable démocratie participative

• Dans le cadre économique

- la mobilisation de tous les acteurs pour susciter la richesse et créer l'emploi
- le décroisement des secteurs économiques
- l'émergence de stratégies partenariales contractualisées,
- l'efficacité dans les financements croisés
- un développement mieux réparti sur le territoire

• Dans le cadre des services d'intérêt public

- le partenariat entre les administrations de l'Etat et celles des collectivités territoriales
- le décroisement administratif
- l'émergence d'un service d'intérêt public associant entreprises privées et associations
- un cadre nouveau « transparent », redevenant compréhensible par le citoyen

**Loi n°95-115 du 4 Février 1995
d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
Extrait : Titre II : Des pays**

Art. 22 - I - Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale constate qu'il peut former un pays. Lorsqu'un tel territoire dépasse les limites d'un seul département, les commissions départementales de la coopération intercommunale concernées, constatent qu'il peut former un pays. L'autorité administrative publie la liste et le périmètre des pays.

II - Dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la présente loi, les commissions départementales de la coopération intercommunale formuleront des propositions de délimitation de pays.

Art. 23 - Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Les collectivités territoriales et leurs groupements définissent, dans le cadre du pays, en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement.

Art. 24 - I - L'Etat coordonne dans le cadre du pays son action en faveur du développement local et du développement urbain avec celle des collectivités territoriales et des groupements de communes compétents.

II - Il est tenu compte de l'existence des pays pour l'organisation des services de l'Etat et la délimitation des arrondissements.